



## DECLARATION PREALABLE CHSCTR PN élargi du 12 septembre 2019

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Secrétaire d'Etat,  
Monsieur le Secrétaire Général,  
Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,  
Chers Collègues, représentant la parité syndicale.

Le phénomène suicidaire au sein de la police nationale est un sujet dramatique et complexe. Cette année 2019, avec 50 suicides, est pour nous une année noire qui se déroule sous nos yeux.

Depuis quarante ans, notre profession reste désespérément confrontée à un taux de suicide plus élevé que la moyenne nationale et, malgré une politique plus volontariste en la matière engagée par les autorités depuis une dizaine d'années, nous ne parvenons pas à infléchir durablement la courbe des suicides dans notre institution.

Longtemps, notre administration a fui sa responsabilité sociale, se retranchant derrière le fait que les causes du passage à l'acte étaient souvent d'ordre privé, occultant la difficulté du métier de policier, confronté aux violences, aux souffrances et aux détresses qui traversent notre société.

Pour autant, l'approche du ministère de l'intérieur a évolué au cours de ces dix dernières années. La police nationale reconnaît enfin que les causes du suicide peuvent être liées à l'exercice de la profession. Force est de constater que l'état moral des forces de sécurité intérieure demeure toujours aussi préoccupant, en pleine crise sécuritaire qui pose la question de l'image de soi et de la fatigue immense ressentie parmi nos collègues.

Les termes employés par nos collègues lors des auditions parlementaires réalisées en 2018 sont révélatrices :

- **mal-être, perte de sens du métier, démotivation, découragement...**

Notre institution se doit de travailler en profondeur sur le sujet, en dépassant les clivages catégoriels pour mieux avancer sur ce terrible phénomène de société.

Le suicide au sein de notre institution n'est pas une fatalité, rien n'est inéluctable. Ainsi dans les années 80, les policiers qui tombaient victimes du devoir étaient nombreux. Une politique volontariste de prévention des risques a permis de réduire leur nombre à moins d'une dizaine par an.

Aujourd'hui il est grand temps de sortir de l'incantation et de nous tourner vers l'analyse de ce phénomène profondément humain, qui ne peut être résolu d'un coup de baguette magique institutionnelle.

S'il ne peut plus être contesté que les conditions de travail puissent être à l'origine de nombreux passages à l'acte au sein de la police nationale, alors agissons et disons clairement les choses.

Nos collègues sont exténués car sur employés, dans un contexte très agressif où la défiance envers l'institution n'a d'égale que l'exigence de notre administration à l'égard de ses agents, particulièrement et majoritairement dans le métier généraliste, celui de sécurité et paix publique, qui est le plus impacté.

Pour l'UNSA-FASMI, la réponse au phénomène suicidaire passe en premier lieu par une lutte contre tous les effets suicidogènes et anxiogènes des conditions de travail : infantilisation, stress, harcèlement, isolement, épuisement professionnel, violence au travail, incursion dans la vie privée, pression du résultat...

Un numéro vert obscur ne saurait résoudre tous les problèmes de nos collègues, leurs attentes sont bien plus profondes.

Il faut inventer. Il faut innover. Il faut résonner. Il faut révolutionner la manière d'appréhender le mal être dans la police nationale, afin de sauvegarder la vie humaine.

Les policiers doivent se sentir aidés, soutenus, protégés en permanence par leurs supérieurs et leur administration.

La complexité et le caractère multifactoriel de l'acte suicidaire invitent à la plus grande prudence, mais on ne doit pas écarter le fait que certains comportements hiérarchiques puissent être générateurs de risques psychosociaux.

Les relations interpersonnelles doivent être apaisées. Elles ne pourront l'être notamment que, dans le cadre d'une réorganisation générale du travail dans la police nationale.

Car, c'est bien d'une réforme en profondeur dont notre institution a besoin, non seulement pour agir sur l'ensemble des facteurs de protection du suicide, mais aussi sur la qualité de la prestation sécuritaire que nous devons à nos concitoyens.

A ce sujet, nous attendons beaucoup de l'élaboration du futur livre blanc à laquelle notre fédération souhaite être associée en tant que force de proposition.

Alors, ouvrons les yeux, faisons appel à toutes les intelligences, et osons.

La délégation UNSA FASMI

# CHSCT

**EXTRAORDINAIRE**  
du 12 septembre 2019

présidé par le Ministre de  
l'Intérieur et le Secrétaire d'Etat

ACTE  
1

**Le Ministre a déclaré qu'il ne voulait plus entendre dire par qui que ce soit "qu'un suicide est lié à la vie privée.**

**Le suicide est un échec collectif".**

## **LE MINISTRE DE L'INTERIEUR A DÉCIDÉ :**

- **Tous les préfets devront organiser d'ici fin octobre un CHSCT dans chaque département sur le plan suicide;**
- **Un point sera fait sur les démissions qui sont un échec de l'institution;**
- **La protection fonctionnelle ( sujet revendiqué par l'UNSA FASMI comme inefficace ) devra faire l'objet d'une analyse complète par la DGPN;**
- **Les enquêtes sur les suicides seront généralisées et systématiques;**
- **Les travaux sur le Livre Blanc seront démarrés très prochainement...**

**Les représentants de l'UNSA seront vigilants au respect par l'Administration des engagements du Ministre.**